

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 05 Novembre 2014

Sur convocation de Jean-Claude Prost, maire de Buffières, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie le mercredi 5 novembre 2014.

Membres présents :

Mmes Christiane Damman, Elise Dussably, Emilie Poulet.

Mrs René Duclos, André Lacas, Jean-Pierre Chatillon, Michel Cottin, Michel Labarre.

Membre excusé: Henri Mathonnière

L'assemblée peut valablement délibérer. E.Poulet est nommée secrétaire de séance.

J-C Prost, Président de séance, déclare celle-ci ouverte à 20h.

1)- Le compte rendu de la réunion du 11 septembre 2014 reçoit l'approbation à l'unanimité.

2)- Gestion du mille-club.

A compter du 1er janvier 2015, la commune prendra en charge la gestion du mille clubs, et ce, pour une période probatoire d'un an au terme de laquelle, seront vérifiées la pertinence et l'efficacité mise en place.

En attendant, l'accès sera gratuit pour tous (associations, particuliers) en ce qui concerne les habitants de Buffières. Pour les personnes extérieures au village, une participation forfaitaire sera demandée: 50 euros pour une journée et 80 euros pour deux jours. En période dite de chauffage, 70 euros la journée et 100 euros pour deux jours. Une caution fixée à 200 euros pour chaque location.

- Réhabilitation des sanitaires au Mille-Club.

Après étude des différents devis, le conseil municipal, DECIDE d'attribuer les travaux aux entreprises suivantes :

- Plâtrerie-Peinture : Patrick GUILLOTIN :	5 424.94€ HT
- Sanitaire : Didier BERGER :	2 557.20€ HT
- Electricité : Eric MONTEIL :	1 091.29€ HT
- Menuiserie : Jean-Claude CLEMENT :	1 663.00€ HT

3)- Décision modificative du budget de Buffières 2013 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, **VOTE** la décision modificative suivante :

Chapitre 21, Article 21312 : + 150 000€

Chapitre 001 (Recettes investissement) : - 150 000€.

La recette sera prise sur l'excédent inscrit au budget, à savoir : 282 191€.

Chapitre 21, article 2183 : + 1 500€

Chapitre 20, Article 205 : + 500€

Chapitre 001 (RI) : - 2 000€

4)- **Convention déneigement avec le département de Saône et Loire :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Département de Saône et Loire propose de signer une convention avec la Commune qui a pour objet de définir les conditions d'intervention de la Commune et du Département pour les campagnes de viabilité hivernale, sur certaines voies de la Commune de Buffières. Ces conditions concernant le traitement du verglas et de la neige.

Le conseil municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la viabilité hivernale proposée par le Département de Saône et Loire.

5)- **Buffières 2013:**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux complémentaires sont à prévoir pour 3 lots.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les travaux complémentaires des entreprises ci-dessous, qui s'élèvent à :

- Entreprise CUNY : 4 300€ HT (5 160€ TTC).
- Entreprise SANTIONI : 14 000€ HT (16 800€ TTC).
- Entreprise ROLLET SAS : 3 102€ HT (3 722.40€ TTC)

et autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants aux travaux complémentaires ainsi que les avenants.

6)- **Communauté de communes du Clunisois : Modification des statuts.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de statuts annexés. La délibération sera notifiée à la Communauté de Communes du Clunisois.

7)- **Vote des subventions.**

Le Conseil municipal vote les subventions suivantes :

- La Croix Rouge : 50€
- CFA d'Autun : 38€
- CIFA Mercurey : 38€
- MFR La Clayette : 38€
- Club de l'Amitié : 150€
- Coopérative scolaire : 1 000€ (Projet d'école et Fête de Noël).
- Restaurant Scolaire Buffières-Sivignon : 2 520€
- Les Restos du Cœur : 50€

8)- **Commission du SIRTOM :**

- Des travaux vont être réalisés à la déchetterie de Salornay sur Guye
- « Objectif zéro déchet » avec le soutien et l'engagement des commerçants.
- Information sur la taxation incitative.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 H.

Secrétaire de séance,
E. Poulet

Président de séance,
Jean-Claude Prost